

## Le Département de l'Ain au cœur de la reprise

# ZOOM SUR... LE VOLET SOLIDARITÉ DU PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL

**13,1 M€  
POUR LA  
SOLIDARITÉ**

Le Département de l'Ain a mis en place un plan d'actions d'une ampleur inédite de 32 M€ pour soutenir la reprise de l'activité dans l'Ain et apporter un soutien aux acteurs parmi les plus fragilisés par la crise liée au Coronavirus.

13,1 M€ seront consacrés spécifiquement aux actions de solidarité pour aider les Aindinois les plus fragiles et garantir la pérennité des établissements qui les accompagnent (établissements et services médico-sociaux, structures d'insertion, d'aide à domicile, EHPAD, Marpa, résidences...).



**Jean Deguerry**  
Président du Département de l'Ain

« En proximité, l'échelon départemental a démontré sa pertinence dans la gestion de la crise sanitaire. Le Département apporte aujourd'hui, sans délai, une réponse aux Aindinois et aux Aindinoises particulièrement impactés par les conséquences économiques et sociales d'une situation totalement imprévue. J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui ont été éprouvés par la maladie ou qui souffrent des effets collatéraux de l'épidémie. J'adresse des remerciements appuyés à tous les professionnels de la solidarité qui se sont mobilisés dès le début de la pandémie et qui sont appelés à poursuivre leurs missions pour tenter d'apaiser les difficultés de nos concitoyens.



**Muriel Luga Giraud**  
1<sup>re</sup> Vice-Présidente du Département  
déléguée aux affaires sociales

« La crise sanitaire vient de démontrer combien la réorganisation des services départementaux de l'action sociale était utile. Nous sommes parvenus, en très peu de temps, à mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé pour le versement des aides exceptionnelles, tout en assurant, à distance, la gestion des situations particulières des usagers. Il nous reste maintenant à poursuivre nos efforts pour accompagner tous ceux qui auront besoin, dans les prochaines semaines, de la collectivité départementale.

## RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA SOLIDARITÉ

### UNE CHANCE POUR LA GESTION DE LA CRISE, UN ATOUT POUR LA REPRISE !

Effective depuis le 2 décembre dernier, la réorganisation des services de la Solidarité du Département a permis une gestion efficace et rapide de la crise sanitaire. Les nouveaux outils et procédures (équipement des travailleurs sociaux et médico-sociaux d'ordinateurs et de téléphones portables, accès à distance aux dossiers, dématérialisation des courriers et des dossiers...) ont permis aux services d'être réactifs. Le Département n'a en effet cessé de fonctionner et a très rapidement adapté son activité et ses fonctionnements pour continuer à répondre aux besoins des Aindinois et protéger les plus fragiles. Les Aindinois ont toujours eu la possibilité de joindre directement les Centres départementaux de la Solidarité ou la Maison départementale des personnes handicapées par téléphone ou via le formulaire de contact sur [ain.fr](http://ain.fr). La reprise d'activité et la sortie de crise devraient également être ainsi facilitées.

# SÉCURISER FINANCIÈREMENT LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX OU MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS)

## » Établissements et services pour personnes handicapées

Les établissements pour personnes handicapées ont vu leur activité fortement diminuée suite à des retours en familles des résidents hébergés dans les structures. Quelques établissements d'hébergement, des services d'accueil de jour ou d'accompagnement à la vie sociale ont, par ailleurs, été fermés.

Le Département va maintenir les financements de ces établissements et services en période de sous-activité, voire de fermeture temporaire.

Coût estimé pour le Département : 1,5 M€



## » Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD)

Les 6 SAAD sous Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont vu leur activité fortement diminuée suite aux orientations nationales de restreindre leurs interventions sur les publics prioritaires (handicap et grande dépendance) dès la mise en place du confinement le 17 mars. Cela a eu un impact très fort sur leur activité (- 30 % en mars).

Le Département maintiendra les dotations à ces 6 SAAD.

Coût estimé pour le Département : 1,65 €

Quant aux SAAD non tarifés, ils ont assuré la continuité du service auprès des personnes âgées, bénéficiaires de l'APA, en situation d'isolement, de fragilité physique et psychique. Ces SAAD ont également assuré la continuité du service auprès des personnes handicapées, bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie.

Le Département payera les heures prestataires et mandataires accordées au titre de l'APA et de la PCH pour la période du confinement et facturera aux bénéficiaires de l'APA, leur participation calculée en fonction de leurs ressources, uniquement pour les heures réalisées.

Coût estimé pour le Département : 400 000 €

## » Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les EHPAD sont impactés financièrement par la crise sanitaire actuelle. Des pertes de recettes ont pu être subies :

- certains résidents sont sortis des établissements durant la période de confinement pour retourner dans leur famille,
- certains résidents ont dû être hospitalisés ou sont décédés durant la période,
- de nouvelles admissions, sauf urgences, n'ont pu se réaliser.

Le Département maintiendra aux EHPAD des recettes pour soutenir leur action et versera à ces établissements une avance de trésorerie pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Coût estimé pour le Département : 500 000 € pour 100 bénéficiaires de l'aide sociale maintenue durant 3 mois et 500 000 € pour couvrir le maintien des dotations dépendance.

La période de confinement en chambre, l'absence de visites puis la limitation des visites, les décès éventuels dans l'établissement, la tension générale ressentie ont fait apparaître des phénomènes dépressifs voire de « glissement » chez les résidents des EHPAD notamment. Un soutien et un accompagnement psychologiques, auprès des résidents, de leurs familles et des personnels des EHPAD, est nécessaire pour sortir de cette période au mieux.

Le Département prévoit d'augmenter le temps de psychologue dans les EHPAD. Les effectifs dédiés passeront de 40 à 80 équivalents temps plein pendant 6 mois.

Coût estimé pour le Département : 1 M€

### Focus

Pour rompre l'isolement des personnes âgées résidents en EHPAD, en Marpa, en résidence autonomie, le Département a doté chacun de nos établissements de tablettes visant à rétablir le contact entre le résident et ses proches durant la période de confinement. Ces tablettes permettront, la crise sanitaire passée, de proposer aussi des activités en lien avec les animateurs des établissements. **Cet investissement a représenté un engagement du Département de 100 000 €.**

## AMÉLIORER LES RELATIONS PARENTS/ENFANTS

Le confinement a été une période délicate pour les familles qui ont souvent dû réapprendre à être tous ensemble, tout le temps, mais aussi à devoir assurer la scolarité. Au quotidien, des tensions ont pu s'accumuler entre les parents et les adolescents ou préadolescents.

Le Département va s'engager dans une démarche forte de soutien à la parentalité en apportant un appui ou un accompagnement aux parents qui rencontrent des difficultés dans leurs relations avec leurs enfant, au travers de plusieurs dispositifs :

- Dès le 2 juin, mise en place d'entretiens avec un psychologue spécialisé en présentiel et/ou en téléconsultations pour les parents d'enfants de 0 à 12 ans.

**Budget supplémentaire pour le Département : 30 000 €**

- Dès juin, mise en place du programme d'entraînement aux habiletés parentales en visioconférence pour les parents d'enfants de 7 à 11 ans.

**Budget supplémentaire pour le Département : 30 000 €**

- Maison des Adolescents : dès juin, accès à une permanence téléphonique et évaluation en présentiel pour les adolescents et leurs parents.

**Budget supplémentaire pour le Département : 40 000 €**

## SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT

La crise épidémique pèse lourdement sur les conditions de vie des personnes modestes, et en particulier des ménages qui, du fait du chômage partiel ou de l'arrêt de leur activité (intérim, CDD,...) ont connu une baisse importante de leurs ressources.

En complément des aides gouvernementales à destination des ménages allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), le Département met en place une aide exceptionnelle de 300 € à destination des ménages qui ont subi une diminution importante de leurs ressources et qui ne bénéficieront pas de ces aides gouvernementales, étant dans une position plus favorable avant le confinement.

Cette aide forfaitaire de 300 € est destinée au paiement du loyer pour les ménages locataires du parc public ou privé ayant connu une baisse d'au moins 20% de leurs ressources, entre le mois de février 2020 et le mois d'avril 2020. Pour pouvoir en bénéficier, les ménages locataires de leur résidence principale dans l'Ain, qui en feront la demande, devront rentrer dans les plafonds d'accès au logement social PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Les ménages qui percevront cette aide devront s'engager à l'utiliser pour le paiement de leur loyer et à assurer une reprise normale du paiement du loyer suite à cette aide.

**Coût estimé pour le Département : 300 000 M€**

## SOUTENIR LES DISPOSITIFS D'INSERTION, DE COHÉSION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Moins de 10 % des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont maintenu leur activité totale (ex : "Ateliers Chantier Insertion" en lien avec l'alimentaire et le maraîchage). La plupart des structures a toutefois poursuivi un accompagnement à distance, en mobilisant des ses accompagnateurs sociaux en télétravail, pour garder le lien social.

Quant aux associations partenaires du Département qui accompagnent le public dans le cadre d'une convention avec le Département (Programme départemental d'insertion – stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – politique de la ville - accompagnement au logement - dispositifs du Fonds d'Aide aux Jeunes- actions financées dans le cadre du Fonds Social Européen), la majorité s'est organisée pour maintenir un lien par téléphone avec le public.

Afin de soutenir les familles de l'Ain face aux difficultés économique qui résulteront de la crise sanitaire, le département a décidé de renforcer ses crédits de solidarité d'un montant de 5 M€ pour anticiper et faire face à la situation.

**Coût estimé pour le Département : 5 M€**

Le Département s'engage à maintenir un niveau de financement des associations oeuvrant en faveur de l'insertion et du développement social. L'objectif est de maintenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion des bénéficiaires du RSA, mais aussi les dispositifs destinés aux personnes accompagnées dans le cadre d'actions collectives ou par les partenaires de la politique de la ville ou par les SIAE. Les engagements sont également maintenus envers les centres sociaux, fédération, UDAF, vacances solidaires, épiceries sociales et solidaires...

**Coût estimé pour le Département : 600 000 €**

## AIDE ALIMENTAIRE

Le Département travaille sur la fourniture de denrées alimentaires de premières nécessités, produites dans l'Ain, pour renforcer les capacités d'intervention des associations de solidarité qui font de la distribution alimentaire pour les familles, de plus en plus nombreuses, qui vont les solliciter en masse.

**Coût estimé pour le Département : 50 000 M€**

## LE DÉPARTEMENT AU CŒUR DE LA CRISE...

### UN DÉPARTEMENT EN ACTIONS

Le Département s'est fortement impliqué, dès le début de la crise, en mobilisant ses services et ses agents dans le soutien aux usagers et aux personnes fragiles. Il s'est également impliqué dans la diffusion massive de matériels de protection (masques, gants, blouses...) pour les résidents et les personnels des établissements pour personnes âgées, pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées, pour les assistantes maternelles, les professionnels de la petite enfance, mais aussi pour toutes les personnes ayant une activité professionnelle dans l'Ain, en lien avec les EPCI. Il a également contribué à organiser, avec l'ARS et les établissements hospitaliers, le plan de dépistage dans les EHPAD. L'Ain a été un des premiers Départements de France à proposer les services de son laboratoire départemental d'analyses (LDA) pour permettre de réaliser les tests Covid-19 (350 échantillons analysés par jour). Dans le plan de sortie du confinement, le test des personnes présentant des symptômes est à la base de la stratégie pour casser les chaînes de transmission. La aussi, le LDA assure les analyses dans les 24h.



Coût estimé pour le Département : 1,5 M€

## LE DÉPARTEMENT AU CŒUR DE LA REPRISE...

### UN PLAN DE SOUTIEN INÉDIT DE 32 M€

**Aux côtés de l'État et de l'ARS, avec l'ensemble des forces de sécurité intérieure et civile et de tous les autres acteurs impliqués, le Département a joué pleinement son rôle, dès le 1<sup>er</sup> jour, dans le pilotage de cette crise inédite. Il démontre qu'il est plus que jamais un échelon cohérent et pertinent de décision, de gestion et de coordination.**

Le Département engage un effort financier considérable ciblé sur plusieurs enjeux stratégiques, au cœur de ses compétences. Ces soutiens se répartissent comme suit :

Solidarité	13,1 M€
Économie	2 M€
Tourisme	5,7 M€
Sport - Culture	0,6 M€
Dotation territoriale	5 M€
Fonds de réserve	5 M€
En soutien aux agents départementaux	0,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>32 M€</b>

*Certaines de ces aides seront cumulables avec les dispositions prises par l'État, la Région ou les collectivités du bloc communal.*

*\* Ces sommes sont susceptibles d'être ajustées selon les besoins*

## MERCI À TOUS LES PROFESSIONNELS DE L'ACTION MÉDICO-SOCIALE MOBILISÉS.



### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication  
Céline Moyne-Bressand \* tél. 07 85 57 56 38 \* celine.moyne-bressand@ain.fr

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

